

(Suite de la première page.)

Accusée de vouloir, comme le dit M. Mailly, « cogérer le système », dans les entreprises et avec l'État, la CFDT peine à dissiper les soupçons de consanguinité avec le pouvoir. Sous le quinquennat de M. François Hollande, la présence d'ex-cédétistes dans des cabinets ministériels n'a fait que les renforcer. L'ancienne trésorière de la centrale sise dans le quartier parisien de Belleville, M^{me} Anousheh Karvar, avait ainsi été nommée directrice de cabinet adjointe de la ministre du travail, M^{me} Myriam El Khomri.

De son côté, après avoir appelé à voter pour M. Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle, M. Berger a rappelé à ce dernier que les « conditions particulières » de son élection l'obligeaient à tenir compte de ceux qui l'avaient soutenu. Tout en ne critiquant pas le recours aux ordonnances pour la modification du code du travail, le chef de la CFDT ne veut pas de « réforme hâtive » et a fait savoir au nouveau président qu'il ne pourrait pas « affronter seul » les « immenses défis » qui l'attendent.

En se remémorant la CFDT anticapitaliste et autogestionnaire des années 1960 et 1970, l'observateur peut légitimement rester perplexe ou être saisi de vertige...

L'héritage du christianisme social

LA CFDT est née en 1964 d'une première mue fondatrice : la déconsecration de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), dans une société elle-même déjà bien sécularisée. (La CFTC, créée en 1919, a subsisté sous son sigle à l'instigation d'une minorité qui s'était opposée à la transformation.) Pour s'adapter à son époque, la nouvelle confédération souhaitait alors construire un syndicalisme laïque, « socialiste » et « démo-

Autoestampillée « bureau d'études de la classe ouvrière », la centrale pourfendait alors la société de consommation, alertait sur les dégâts du progrès et dénonçait les inégalités sociales autant que le profit érigé en finalité ultime. Elle condamnait le capitalisme en tant que système instaurant une domination économique, sociale, politique et culturelle. Et, en réaction, elle souhaitait l'émergence dans les entreprises de directions élues, régulièrement contrôlées par la communauté de travail.

Or, à l'instar du Parti socialiste (PS) depuis les années 1990, la voici maintenant tout imbibée du verbiage néolibéral ambiant. Soucieuse de « performance économique » et de « compétitivité », elle soutient l'idée que le dialogue social en entreprise nourrirait la première, et la qualité de vie au travail, la seconde. On peut aussi, au détour d'une phrase, la surprendre à parler non plus de travailleurs ni de salariés, mais de « collaborateurs (4) ».

« La CFDT est un objet historique déroutant, reconnaît l'historien Frank Georgi, maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne (5). Son évolution semble refléter les transformations du monde qui l'entoure » – la caractéristique, pour ainsi dire, d'un syndicalisme caméléon qui aspire à être « moderne et attrayant », comme le souhaitait son premier secrétaire général, l'ouvrier Eugène Descamps.

perçue comme une « pratique démocratique », dans le cadre d'une « démocratie d'entreprise » ouvrant sur l'émancipation.

En mai 1968, la CGT, sa rivale, avec laquelle elle s'unit brièvement, concentre ses efforts sur les revendications salariales – ce qui s'avérera payant : les salaires augmenteront de 10 % en moyenne, et le salaire minimum, de 35 %. La CFDT, elle, pousse surtout les feux

et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), portés par M. Jean Auroux, le ministre du travail et maire socialiste de Roanne, pour qui « les travailleurs [devaient] être citoyens à part entière de leur entreprise ».

Dans son adaptation au monde des « trente glorieuses », la CFDT est en pointe sur les sujets du moment. Elle prend position sur le droit à l'avortement et se rapproche des femmes, qui accèdent au marché du travail. Elle soutient la décolonisation et s'inquiète du sort des immigrés. Elle attire catholiques progressistes et militants d'extrême gauche, gagnant 20 % d'adhérents entre 1967 et 1969. Et surtout, elle impose un état d'esprit.

« Il s'est passé quelque chose ces années-là en termes de pouvoir, rappelle Georgi. Et la CFDT lui a donné pour nom "l'autogestion". » Une nouvelle donne à réaliser, un credo, une proposition pour dépasser le capitalisme. C'est l'époque où la centrale mise sur l'action politique, prend part aux assises du socialisme organisées par le PS (1974), prône (dès 1977) les trente-cinq heures pour partager le travail. Elle forme aussi les troupes – principalement celles de la « deuxième gauche » rocardienne – qui alimenteront les cabinets ministériels lorsque François Mitterrand accédera au pouvoir, en 1981.

Bientôt, cependant, confrontés à la crise, qu'ils considèrent désormais comme durable, les dirigeants de la CFDT dressent le constat qu'il ne faut pas tout attendre du politique, d'un changement du gouvernement ou de la loi. Alors que, au PS, lors du congrès de Metz, en 1979, Michel Rocard échoue à imposer sa ligne réformatrice et à représenter la gauche, les responsables cédétistes, M. Edmond Maire en tête, préconisent la même année lors de leur congrès de Brest « l'amélioration du système contractuel » en imposant un « recentrage » sur la seule action syndicale. Après deux ans d'exercice du pouvoir par la gauche, la CFDT

Effacée par le « recentrage » opéré du temps de M. Maire dans les années 1980 puis cadencée par M^{me} Nicole Notat – qui, en 2017, a appelé à voter pour M. Emmanuel Macron dès le premier tour de l'élection présidentielle –, la période autogestionnaire serait-elle pour autant oubliée ? « L'autogestion ? Je le dis : je me sens un héritier de ce courant-là, qui est encore très vivace », nous assure M. Berger en janvier. Puis, à la réflexion : « En fait, on ne le dirait plus comme cela. Moi, je crois à la codécision et à la coconstruction. » Donc à la cogestion ? « Ce terme est connoté négativement. Cela laisserait penser qu'on a des intérêts partagés avec le patron. » Ainsi, l'autogestion semble s'être réduite à une simple démarche participative...

« Au cœur du projet autogestionnaire, se souvient pourtant M. Charles Piaget, 91 ans, figure de la lutte ouvrière emblématique à l'usine Lip de Besançon en 1973, il y avait la rupture du lien de subordination, y compris dans le syndicat, dans nos rapports internes ! » Les choses ont bien changé. « La CFDT est passée du tout politique au zéro politique, déplore l'ancien militant, qui a depuis longtemps pris ses distances. En misant tout sur le paritarisme [entre patron et salariés], elle est devenue une sorte de chambre économique et sociale... » Nicolas Defaud l'écrit, lui, avec ses mots d'historien : « une agence sociale fortement intégrée dans les réseaux paritaires (9) ».

Les critiques fusent, notamment chez les anciens qui, hier, s'opposaient à la ligne majoritaire. « Le syndicalisme qualifié abusivement de "réformiste" ne réforme rien, déclare par exemple M. Étienne Adam, ancien responsable de l'union régionale CFDT de Basse-Normandie. C'est un syndicalisme d'accompagnement, qui se plie aux règles du jeu libéral où l'enrichissement des uns se fait au prix de l'appauvrissement du plus grand nombre. » Mais attention !, tempère Georgi : « On aurait tort de voir dans la CFDT une acceptation de l'ordre établi et le deuil d'une autre

Ce glissement dans la perception du projet autogestionnaire s'est accompagné de la reconnaissance par le monde cédétiste du fait que deux logiques traversent l'entreprise : celle des salariés et celle des patrons, toutes deux légitimes à ses yeux. Ne sont plus remis en question ni le capitalisme ni l'économie de marché. Et adieu la perspective révolutionnaire, dans les fins et dans les moyens ! Il convient d'accepter le monde tel qu'il est pour le transformer par petites touches. « D'avancer à tout prix et de faire plutôt des petits pas que pas de pas du tout », résume une militante. Depuis le « recentrage », la crise et le chômage ont été jugés durables, et le rapport de forces avec le patronat, forcément défavorable ; dès lors, il ne restait plus qu'à négocier.

Est-ce là la seule explication ? Pas sûr. Car l'appréhension de l'entreprise comme « collectivité humaine » où les salariés « ont leur mot à dire », la croyance en l'existence d'un « bien commun » à défendre (10), le triomphe du contrat sur la loi, du compromis sur l'affrontement, du pragmatisme sur l'utopie... semblent moins marquer une rupture idéologique avec les années autogestionnaires qu'une continuité, tout aussi idéologique, avec les origines. Le christianisme social hérité de la CFTC reste un fil tendu, quoique peu reconnu, entre la CFDT de Descamps et celle de M. Berger, qui furent tous deux en leur temps secrétaire général de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

« Il y a, par exemple, une inspiration commune dans la vision de la société civile face à l'État, dans le principe de subsidiarité que l'on retrouve dans la doctrine sociale de l'Église », observe Guy Groux, chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof). Subsidiarité : ce principe politique veut que l'on confie la responsabilité d'une action à l'échelon le plus proche des personnes concernées. Il ouvre la voie, comme dans la loi travail, à l'inversion tant critiquée de la hiérarchie des normes (11). Il existe aussi, dans ces apparentements chrétiens,